

DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 10/07/2025
Délibération N°2025-031

Nombre d'élus : 15	Présents : 12	L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnècles.
Absents : 3	Procurations : 0	
Date de convocation : 03/07/2025		

Etaient présents : Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Pascale POMMIER, Frédéric PINTO, Yvette COLLIAT, Jacqueline SAUGNEAUT, Luc PASCAL, Gilles LANÇON

Absents : Xavier PEDRAZZOLI, Sophie BOURDIS-GOUYON, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Gilles LANÇON.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

DÉLIBÉRATION 2025-031 : ADOPTION DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE 2025/2026

VU l'avis favorable de la commission vie scolaire, petite enfance et jeunesse en date du 04/07/2025 ;

VU les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie de l'année scolaire 2024/2025 ;

CONSIDÉRANT le besoin d'actualiser le tarif des repas de la restauration scolaire ;

Madame le maire lui ayant laissé la parole, Monsieur Bertrand RICHARD, premier adjoint au maire **PROPOSE** au conseil municipal de prendre connaissance de la proposition de tarifs pour l'année scolaire 2025/2026 :



RESTAURANT SCOLAIRE : tarifs proposés pour l'année 2025/2026 :

Quotient familial	Coût " temps de midi" à charge de la famille	Dont : Prix du repas	Dont : Frais induits
0-640	4,20 €	4,20 €	0,00 €
641-840	4,75 €	4,20 €	0,55 €
841-1040	5,30 €	4,20 €	1,10 €
1041-1200	5,85 €	4,20 €	1,65 €
1201-1500	6,30 €	4,20 €	2,10 €
1501 et plus	7,00 €	4,20 €	2,80 €
EXTERIEURS*	7,25 €	4,20 €	3,05 €

* Le tarif « EXTERIEURS » concerne les familles habitant une autre commune et dont l'inscription d'un premier enfant est intervenue au-delà de la rentrée 2019-2020.

GARDERIE SCOLAIRE : maintien des horaires et tarifs précédents pour l'année 2025/2026 :

Horaires	Tarifs	Tarifs « EXTERIEURS »*
7H30 à 8H35	2.11 €	2.44 €
13H20 à 13H35	0.49 €	0.56 €
16H30 à 17H30	1.95 €	2.25 €
17H30 à 18H30	1.95 €	2.25 €

* Le tarif « EXTERIEURS » concerne les familles habitant une autre commune et dont l'inscription d'un premier enfant est intervenue au-delà de la rentrée 2019-2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstentions »,

ADOpte les tarifs et règlements des services périscolaires.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 10/07/2025.

Le maire,
Nadine REUX.

